

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Détergent désinfectant sols et surfaces
Dégraissant.
Détartrant.
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange prêt à l'emploi.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 GHS07
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 1)

- P501 Éliminer le contenu/récipient via un collecteur ou un organisme agréé.
- **2.3 Autres dangers**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Préparation nettoyante et désinfectante.

• **Composants dangereux:**

CAS: 79-33-4 Reg.nr.: 01-2119474164-39	Acide lactique ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318, EUH071	3-5%
CAS: 68515-73-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36	Alkyl polyglycoside C8-10 ⚠ Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 %	0,1-0,5%
CAS: 79-14-1 EINECS: 201-180-5 Reg.nr.: 01-2119485579-17	Acide glycolique ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H332, EUH071	0,1-0,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection obligatoires (EN 374)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 3)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement (EN 166)**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· État physique**

Liquide.

· Couleur:

Légèrement opalescent

· Odeur:

Aromatique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100°C (eau)

· Inflammabilité

Le mélange n'est pas inflammable.

· Point d'éclair:

>80 °C

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· pH à 20 °C

1,5-2,5

· Viscosité:

Non déterminé.

· Solubilité**· l'eau:**

Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Sans objet.

· Pression de vapeur:

2,3 kPa (eau)

· Densité et/ou densité relative**· Densité à 20 °C:**1,015 g/cm³**· 9.2 Autres informations****· Aspect:****· Forme:**

Liquide limpide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**· Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique**· Substances et mélanges explosibles**

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 4)

- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** cf. point 10.5
- **10.5 Matières incompatibles:**
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Aluminium, zinc, étain, plomb, bronze, laiton.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 79-33-4 Acide lactique

Oral	LD50	3.543 mg/kg (rats femelles)
		4.936 mg/kg (rats mâles)
		>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,94 mg/l (rats, mâle et femelle)

CAS: 79-14-1 Acide glycolique

Oral	LD50	2,04 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3,6 mg/l (rat) (203)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Pas d'effet de corrosion cutanée (OECD n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée) (test réalisé sur une formule similaire).
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Pas de classement de corrosion oculaire suite au test d'irritation oculaire in-vitro réalisé sur une formule similaire (OCDE guideline n°438 - B48).
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 5)

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 79-33-4 Acide lactique**

NOEC 1.900 mg/l (algues)

EC50 130 mg/l (daphnies)

EC/LC50/96h 130 mg/l (poisson)

CAS: 68515-73-1 Alkyl polyglycoside C8-10

EC50 >100 mg/l (poisson ; daphnie)

CAS: 79-14-1 Acide glycolique

NOEC 14,4 mg/l (algues)

EC50(48h) 99,6 mg/l (daphnies)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** données non disponibles à ce jour**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Elimination du produit/de l'emballage**

La réutilisation de l'emballage est proscrite.

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.**· Produit de nettoyage recommandé:** Eau

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
 - 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Références législatives :
· Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006
Contient parmi d'autres constituants:
-
- moins de 5%:
agents de surface anioniques
agents de surfaces non ioniques
désinfectant (acide lactique)
désinfectant (acide glycolique)
enzymes
parfum
 - Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :
Substances actives : acide lactique (CAS n°79-33-4 : 30,45 g/l); acide glycolique (CAS n°79-14-1 : 2,84 g/l). TP2 et TP4 (AL).
 - Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
220198-P1

- Phrases R et/ou H pertinentes:
H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Actipur Sanitaires PAE

(suite de la page 7)

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing· **Date de la version précédente:** 07.04.2023· **Numéro de la version précédente:** 3· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.4

FR